

PROJET DE RÉNOVATION DE L'ÉCOLE DE LA GRADELLE : VOTE DU CRÉDIT D'ÉTUDE ET DE FINANCEMENT (CHF 700'000.– TTC)

Vu les articles 30, lettres a) et m), et 31, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu l'offre d'honoraires transmise par le bureau d'architecture retenu à l'issue d'un concours,

vu le préavis favorable de la commission Bâtiments et Infrastructures exprimé par 6 voix pour et 1 abstention, lors de sa séance du 3 septembre 2012,

vu le préavis favorable de la commission Finances exprimé par 6 voix pour et 3 abstentions lors de sa séance du 4 septembre 2012,

sur proposition du Conseil administratif,

•

le Conseil municipal, **par 19 voix pour et 2 abstentions**,

DÉCIDE de mettre en route une étude en vue d'élaborer un projet relatif à la rénovation des façades de l'école de la Gradelle;

d'ouvrir au Conseil administratif, pour la réalisation de cette étude, un crédit de CHF 700'000.– TTC;

de comptabiliser la dépense indiquée dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine administratif;

d'autoriser le Conseil administratif à prélever les montants nécessaires au financement de cette étude sur les disponibilités de la trésorerie communale;

d'intégrer, en cas de réalisation du projet, les frais d'étude engagés dans le crédit d'engagement qui devra être ouvert par le Conseil municipal et amorti au moyen de 30 annuités, lesquelles figureront au budget de fonctionnement sous le numéro 21.331 "Amortissement ordinaire du patrimoine administratif".

6) Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal

Mme Sobanek, en tant que Présidente de la commission Affaires sociales, rappelle que pour la sortie des aînés, une participation de CHF 20.– a été demandée, parce que les années précédentes, il y avait souvent des désistements de dernière minute. Cette

formule a été acceptée à l'unanimité. Mme Sobanek tient à le rappeler parce que certains communiers ont mal réagi en entendant cela et se sont montrés critiques.

Deuxièmement, Mme Sobanek demande que soit mis à l'ordre du jour de la prochaine séance de la commission Finances une discussion concernant l'externalisation du service financier de la commune. Le groupe Socialiste estime nécessaire d'avoir un peu plus d'informations sur un sujet aussi important, ceci tant au niveau financier qu'en matière de gestion du personnel.

Le président ajoute, concernant le premier point, qu'à ce jour, il a plutôt entendu que cette décision avait reçu un bon accueil.

Mme Sobanek rappelle qu'il faut aussi songer aux personnes qui n'ont pas souhaité participer à cette sortie. C'est avant tout pour elles qu'elle souhaite que cette clarification figure au présent procès-verbal.

Mme Hochuli revient toujours avec la même remarque, elle ne sait pas si elle est déléguée du Conseil municipal dans le cadre des séances du comité du Centre de Rencontres et de Loisirs. Elle n'a pas reçu de convocation et elle ne sait plus sur quel pied danser.

Le président suggère d'en parler au point 7 de l'ordre du jour.

M. Fassbind informe que le Conseil administratif a demandé un préavis de principe à la commission Finances et à la commission Sécurité concernant l'engagement d'un cinquième APM, l'idée étant que si une opportunité se présente, il puisse entamer immédiatement les démarches nécessaires. Le préavis a été accepté par 8 voix pour et 1 abstention par la commission Sécurité.

7) Questions (écrites ou orales), propositions individuelles et informations

7.1 Proposition individuelle du groupe Socialiste

Le président, avant de procéder à la lecture de la proposition individuelle du groupe Socialiste, tient à rappeler le cadre formel. Le Conseil municipal a un droit d'initiative, de déposer une motion, une résolution écrite ou orale, une proposition, un projet de délibération. Dans le cas particulier, il s'agit d'une proposition individuelle. Ce qui la caractérise est qu'elle n'appelle pas de vote.

Le président donne lecture de la proposition :

*« Dès lors si tu dois gérer les arcanes de la république comme il faut, ce qui est nécessaire que tu donnes à nos concitoyens, c'est la vertu
Conseil de Socrate à Alcibiade, Platon*